



RECYCLAGE DES PILES

Les piles et les accumulateurs contiennent des métaux lourds (mercure, zinc, plomb, cadmium) en grandes quantités.

Ces métaux lourds sont connus pour être dangereux pour la santé et pour l'environnement : une pile au mercure jetée dans la nature suffit pour contaminer **1m³ de terre et 1000 m³ d'eau pendant 50 ans !**

En France, deux usines seulement ont les capacités de recycler les piles usagées à grande échelle grâce à des fours capables de fondre les piles à 1 200 degrés pour en récupérer les métaux lourds.

A ce jour, deux tiers des piles et accumulateurs sont soit jetés dans la nature, avec des effets désastreux sur l'environnement, soit jetés à la poubelle.

Dans ce cas, les piles sont **incinérées**, et les métaux lourds qu'elles contiennent polluent l'atmosphère et les déchets d'incinération.

L'Europe s'est penchée sur le problème en 2006 et a imposé de nouvelles normes pour interdire les piles dont la concentration en métaux lourds est trop importante et pour imposer des normes de recyclage.

Car les piles sont **facilement recyclables** : à partir d'une tonne de pile, on extrait jusqu'à 600 kg de matériaux réutilisables (du ferromanganèse pour la fabrication de l'acier, du zinc, des scories pour le B.T.P. et du mercure).

Que deviennent les piles ?

Pour 1 tonne de piles alcalines, on récupère ainsi 330 kg de zinc et composés de zinc ; 240 kg d'alliages à base de fer et nickel.



Ces métaux sont ensuite réutilisés pour la fabrication d'objet de la vie courante comme des gouttières en zinc, des couverts en acier inoxydable, des bornes anti-stationnement, des articles de quincaillerie, des tôles de voitures, des coques de navires ou encore de nouvelles batteries (nickel) ou des composés pour panneaux photovoltaïques.

Optons pour le bon geste dans les bacs de récupération prévus à cet effet !